



ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES «UNE BONNE SANTE POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION PROFESSIONNELLE »

**Mise en concurrence à procédure adaptée rattachée à la prestation
portée par Atout PLIE « Action de préparation et de mobilisation
vers l'emploi»**

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

22/02/2018

Date limite de dépôt :

12/03/2018

Interlocuteurs Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

Inès GAROUSTE et Nivèle TAMFUMU au 01 69 29 92 98

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail : i.garouste@atoutplie.fr et n.tamfumu@atoutplie.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège
91978 COURTABOEUF Cedex

Période d'exécution de la prestation :

Dates prévisionnelles de l'action : du 19/03/2018 au 18/06/2018

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVoyer PAR
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 12/03/2018**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCEDURE ADAPTEE

Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en place sur le territoire des 2 intercommunalités adhérentes (Communauté Paris Saclay, Communauté de Communes du Pays de Limours) un accompagnement renforcé vers l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif, confrontés à la précarité et à l'exclusion, jusqu'à leur maintien à l'emploi de plus de 6 mois ou leur entrée en formation qualifiante.

Les référents de parcours PLIE qui accompagnent ces publics doivent agir dans la résolution de freins à l'emploi auxquels sont confrontées les personnes. Les publics accompagnés sont de plus en plus fragilisés par cette situation de recherche, en perte de confiance, et perdent peu à peu de vue les codes de l'entreprise, les exigences des employeurs, et sont très isolés. Les personnes sont de plus en plus fragiles psychologiquement, et leur situation de santé se dégrade dans le même temps que leur précarisation.

L'action proposée intitulée « Une bonne santé pour une meilleure intégration professionnelle » doit permettre aux personnes éloignées de l'emploi inscrits au PLIE, notamment sur les QPV du territoire, de se remobiliser vers l'emploi, de reprendre un rythme de travail et de se réapproprier leur projet professionnel.

Suite au travail de collaboration avec les acteurs techniques partageant notre plan et aux retours des référents de parcours PLIE sur les besoins des publics accompagnés, nous avons souhaité mettre en place durant ces dernières années des actions de remobilisation vers l'emploi pour les publics fragilisés que nous accompagnons. En effet, certains participants sont en perte de confiance du fait de leur longue période de chômage et des difficultés cumulées dans le même temps. La prise en compte de cet aspect est très importante dans le cadre de l'accompagnement professionnel et du parcours PLIE.

L'action de re sociabilisation et de remobilisation à l'emploi proposée doit permettre aux participants de bénéficier d'entretiens individuels pour travailler sur le projet professionnel et d'ateliers collectifs de médiation artistique avec des supports de la peinture et de la terre, porte ses fruits pour rompre l'isolement et prévenir ou détecter les risques de dépression et de fragilité psychologique.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

1 sessions d'atelier « une bonne santé pour une meilleure intégration professionnelle »

Objectifs demandés au prestataire :

- Permettre aux participants inscrits au PLIE de rompre leur isolement
- Leur permettre de reprendre petit à petit confiance en leur capacité
- Favoriser une introspection des personnes, via le support d'atelier collectif de médiation artistique
- Permettre la reprise d'un rythme de travail et tenter de prévenir les comportements à risques ou permettre de les détecter pour orienter la personne vers le bon relais santé (Centre de santé, Centre médico psychologique, APASO, etc.)
- Permettre un travail sur le projet professionnel de chaque participant à l'action
- Faciliter leur projection des personnes vers un emploi ou une formation
- Mettre en place des PMSMP et/ou enquêtes métiers pour les participants, afin de tester leur projet
- Constituer un réseau d'acteurs de santé partenaires (de prévention, psychologiques, professionnels de soins...) sur le territoire du PLIE, afin de favoriser les relais possibles d'orientation vers des structures de santé pour les participants, si il y a lieu.

Résultats attendus :

90% de taux de satisfaction des publics à l'issue de l'action

60 % ayant reprise une étape d'emploi/d'insertion ou de formation à 1 mois de l'issue la prestation.

30% de démarche de soins pendant ou à l'issue de l'action pour les participants

60% de personnes ayant effectué des PMSMP ou enquêtes métiers durant la période de la prestation.

ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

Effectif à encadrer : 1 groupe de 12 personnes inscrites au PLIE.

Date prévisionnelle de la session : La prestation devra se dérouler entre le 19/03/2018 et le 19/05/2018, avec le suivi à un mois proposé d'ici 19 Juin 2018.

Durée d'une session : 7 semaines

- 1 demi-journée par semaine d'atelier collectif de médiation artistique permettant une activité de peinture et de terre, encadrée par une professionnelle qui va accompagner la personne dans le lâcher prise, la resocialisation, révélateur des freins et du potentiel de chacun.
- 1 jour à 2 jours par semaine d'entretiens individuels avec un professionnel de l'accompagnement pour avancer étape par étape vers un projet professionnel réaliste et réalisable.

Dates prévisionnelles :

Session entre le 19/03/2018 et le 19/06/2018 (suivi à 1 mois inclus)

Nombre d'heures pour une session :

40h de prestation d'atelier de médiation artistique maximum pour la session,

70h d'entretiens individuels liés au projet maximum pour la session,

Un temps de préparation de documents de bilan et de réunion de bilan et un suivi téléphonique individuel à 1 mois de la fin de la prestation.

L'accompagnement permet aux personnes de s'engager dans un parcours dynamique de resocialisation et de remobilisation à l'emploi, qui doit permettre l'élaboration ou de confirmation de projets professionnels par les entretiens individuels avec le prestataire, et en relation étroite avec les référents PLIE.

Cette prestation doit permettre :

- La création d'une relation dans un espace-temps, exclusivement dédié à l'écoute de la personne,
- Le respect de cet espace-temps (lieu, horaire),
- Le repérage des temps forts de l'histoire de vie de la personne,
- La création d'un espace de parole, libre et de l'expression de tous les possibles par l'identification de son parcours personnel et professionnel,
- L'identification des atouts et des freins,
- La prise de conscience des étapes à franchir,
- La mise en perspective active par rapport aux projets d'avenir par des démarches à effectuer.

Il s'appuie sur :

Un lieu d'écoute convivial et non institutionnel où l'individu est accepté tel qu'il est et sans jugement,

Un espace où la parole est libre, en écho du vécu, en respect de chacun et selon ses moyens, l'essentiel étant de s'approprier ce qu'il est réellement afin de s'accepter et de se reconnaître,

Un lieu d'investigations tant au niveau personnel que professionnel par la médiation artistique, révélateur des freins et du potentiel de chacun.

Un accompagnement dans les recherches et démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

Atout PLIE Nord-Ouest 91 – 2018

Cette démarche globale prend appui sur :

L'accompagnement à l'élaboration de la mise en œuvre et de la réalisation d'un projet professionnel et plus largement de son projet de vie,
L'accompagnement au changement dans le cadre d'une démarche dynamique,
La possibilité de prendre sa place dans le monde et au sein des relations à son environnement personnel et professionnel,
L'acquisition d'une meilleure gestion de soi : gestion de son temps, de sa carrière, du stress, de ses émotions et de son image,
L'opportunité offerte à l'individu de mieux se connaître à travers la réflexion et l'élaboration d'étapes,
La possibilité de rechercher et de choisir des projets d'insertion choisis et durables.
La confrontation avec le monde de l'entreprise à travers des investigations, des rencontres et des immersions, afin de se sentir, à nouveau, acteur de son devenir (PMSMP, enquêtes métiers, etc.).

Date de mise en œuvre prévue :

1 session de remobilisation vers l'emploi par la médiation artistique :

1 session de Mars à Juin 2018 (date prévisionnelle de session incluant le suivi à 1 mois)
Suivi tel à 1 mois des participants

Le ou les candidats devront détailler leur réponse à cette présente mise en concurrence en précisant le découpage de chaque module, le phasage respectant le présent cahier des charges, le nombre d'heures consacrées à chaque module, ainsi que les résultats visés pour chacun. Ils devront donc proposer le planning de l'action, en respectant les conditions du présent cahier des charges.

ARTICLE 4 – MODALITES DE SELECTION DU CANDIDAT

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre candidats en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles 1, 2, 5, 6.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- la qualité du contenu pédagogique est notée sur 20 points
- l'organisation de la prestation sur 20 points
- les moyens mobilisés sur 20 points
- le prix de la prestation sur 40 points

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-1 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Les locaux dans lesquels aura lieu la prestation doivent se situer sur le territoire d'Atout PLIE (41 communes adhérentes), facilement accessibles par les transports en commun. Ils devront être clairement nommés dans la réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée. Le PLIE pourra être en renfort sur la recherche d'un lieu de formation en salle. L'organisme de formation retenu devra mettre à disposition, dans la mesure du possible, une salle équipée pour recevoir 12 personnes.

Il sera demandé au prestataire de se déplacer sur le territoire du PLIE pour assurer la prestation.

ARTICLE 5-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

L'intégration en prestation pourra avoir lieu à partir du 13/03/2018.

ARTICLE 5-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-3-1 – CONTRAT DE PRESTATION

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le prestataire, conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen. **Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE : les heures consommées par les participants et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'émargement originales signées par les participants et le formateur en centre et en entreprise, le compte rendu d'exécution nominatif qualitatif et quantitatif de la prestation, les bilans individuels de fin de prestation, les supports de travail proposés aux participants et les résultats obtenus en terme de taux de placement à l'emploi, de nombres d'entretiens obtenus, de démarches de recherche d'emploi effectuées à 1 mois de l'issue de l'action.**

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de l'action pour effectuer la prestation, l'annulation de l'action pourra être décidée par Atout PLIE Nord-Ouest 91. L'action ne pourra avoir lieu que si un groupe suffisant est constitué.

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de raccourcir le temps de prestation en cas de désistement d'un nombre trop important de personnes durant l'action ou de l'annuler (en cas de désistement de + de 50% du groupe constitué au démarrage).

ARTICLE 5-3-2 – AVENANT

En cas de réalisation de la prestation avant le 31/12/2018 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 5-4 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra à la fin de la réalisation de la prestation, sur présentation d'une facture, du bilan et des justificatifs de service fait : états de présences originales des stagiaires et du formateur en centre et en entreprise, bilan intermédiaire et final de la prestation, présentation des supports de travail.

Seront payées, seules les heures réalisées par le prestataire en face à face avec les participants sur l'année civile.

ARTICLE 5.4.1 ETABLISSEMENT DU PRIX

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **cout horaire ou forfaitaire TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.

Prix 1 : Cout unitaire Horaire « Formateur » TTC pour les ateliers de médiation artistique de remobilisation vers l'emploi

Temps de face à face estimé pour une session : 40h de face à face maximum pour la durée de la prestation de 7 semaines

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront le devis et la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires et de l'encadrant, les supports d'évaluation et de bilan.

Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées (émargements matin et après-midi).

Prix 2 : Cout unitaire horaire « Formateur » TTC pour les heures d'entretiens individuels sur le projet professionnel

Temps de face à face estimé pour une session : 70h de face à face maximum pour la durée de la prestation de 7 semaines

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront le devis et la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires et de l'encadrant matin et après-midi, les supports d'évaluation et de bilan.

Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées.

Prix 3 : Cout forfaitaire TTC de réalisation du bilan, réunion de bilan et suivi individuel téléphonique à 1 mois des participants

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront le devis et la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires et de l'encadrant, les supports d'évaluation et de bilan.

Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées.

**La prestation sera facturée conformément aux prix contenus dans le contrat de prestation.
Le prix est ferme durant toute la durée de la prestation.**

L'organisme retenu devra fournir la preuve de la mise en concurrence s'il retient un sous-traitant pour encadrer l'un des modules proposé (plusieurs devis justifiant le choix du prestataire + factures associées) relativement aux prix 1, 2 et 3.

Atout PLIE pourra retenir un ou plusieurs prestataires pour réaliser la prestation, conformément aux 3 prix précisés.

ARTICLE 5.4.1 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation des heures en face à face, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondant.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si le nombre de personnes inscrites sur la formation devient insuffisant, et que le groupe est trop restreint.

Il pourra également être décidé conjointement, une révision des heures à la baisse, en cas d'effectif insuffisant.

ARTICLE 5-5 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91
3. Le contrat de prestation signé entre le prestataire et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

ARTICLE 6 – OBLIGATION DE PUBLICITE

Le prestataire s'engage à apposer les logos suivants, en haut de chaque document de gauche à droite : « l'Europe s'engage en Ile de France », le logo d'Atout PLIE, le logo du prestataire, ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel

national « Emploi et Inclusion 2014/2020 », sur tous les documents supports (documents supports de bilans, feuilles de présences, feuilles de réunions etc...).

ARTICLE 7 - PUBLIC DU PLIE CONCERNE

12 participants PLIE pour chaque session de remobilisation vers l'emploi « Une bonne santé pour une meilleure intégration professionnelle ».

La session sera dédiée à des demandeurs d'emploi inscrits au PLIE ayant un **projet professionnel à confirmer, en perte de confiance en leur capacité, ayant besoin de reprendre un rythme et d'être soutenues dans leurs démarches de confirmation de projet professionnel.**

ARTICLE 8 - MODALITES D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

ARTICLE 8-1- GENERALITES

Les personnes qui bénéficieront de la prestation seront sélectionnées en amont par Atout PLIE Nord-Ouest 91. Les informations relatives à leurs parcours professionnels seront transmises au prestataire avant le démarrage de l'action. Des informations collectives de présentation pourront avoir lieu en amont, et le prestataire devra obligatoirement y participer.

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra **détailler les différentes phases de la prestation** dans sa réponse à la présente mise en concurrence à procédure adaptée.

Article 9-1 Les points d'étape

Dans le cadre du déroulement de la prestation, des points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement son sens à l'action proposée. Ces points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Etape	Objet	Contenu
Entrée sur la prestation	Accueillir, informer les participants des objectifs de la prestation.	Présenter au participant les objectifs de la prestation, ses différentes phases. Susciter l'adhésion. Analyser les attentes / les besoins. Proposer le planning de la prestation. Informer le participant que l'action est financée par le FSE.
Suivi au cours de l'action	Réunion de coordination avec la responsable de l'action au sein d'Atout PLIE et les partenaires du projet pour chaque session. Informer la chargée de mission sur l'évolution des participants dans l'action. Organiser une réunion de bilan intermédiaire et de fin de l'action. Transmission des documents supports de travail au cours de l'action et du document du bilan. Transmission des conventions de stage ou PMSMP et des évaluations de stages si il y a lieu, des informations sur les rendez-vous entreprises obtenus.	Mesurer l'évolution du participant. Réajuster le contenu de l'action. Faire un point sur la suite du parcours en lien avec la problématique de la personne et en informer le référent PLIE. Définir avec eux un plan d'action, et de faire

	Des temps d'accompagnement individuels sont également prévus avec les participants sous forme d'un entretien individuel durant le temps de la formation.	le point avec les participants sur leurs évolutions, les étapes franchies et les objectifs à poursuivre dans le cadre de leurs plans d'actions.
Bilan de fin de prestation	<p>Evaluation de l'action pour le participant et préconisations pour la suite du parcours par le prestataire.</p> <p>Bilans individuels de fin de formation pour les participants et bilan global à transmettre à la SAG.</p> <p>Transmettre les feuilles de présence originales signées par le candidat et prestataire, et les documents des bilans individuels et du bilan final.</p> <p>Transmettre les questionnaires de satisfaction.</p> <p>Observations des participants</p>	<p>Suivi téléphonique des personnes à 1 mois pour favoriser l'accès à l'emploi durable</p> <p>Animation de la réunion de bilan de l'action</p> <p>Entretien téléphonique avec le référent PLIE sur les conclusions de l'action.</p> <p>Mise en place d'un document de Bilan à destination du référent PLIE et de la SAG, et de bilans individuels.</p> <p>Fournir la copie des contrats de travail ou d'entrée en formation en cas de sortie anticipée des participants</p> <p>Fournir la copie des PMSMP ou enquêtes métiers</p> <p>Fournir la copie des questionnaires de satisfaction des participants.</p>
Abandon de la prestation	En cas de non présentation du participant sur la formation, le prestataire contacte ce dernier par téléphone ou par courrier. En cas de non réponse de sa part, le prestataire doit :	<p>- Contacter le référent PLIE et la référente de l'action à Atout PLIE pour l'informer de cette absence, et décide ensuite de l'opportunité de sortir le participant de la prestation.</p> <p>- Réaliser un bilan individuel de prestation et remettre l'écrit à la chargée de mission.</p>

ARTICLE 10 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS AU PARTICIPANT ET À ATOUT PLIE

Un document de restitution du parcours du participant au sein de la prestation lui est transmis à l'occasion du dernier entretien avant la fin de la prestation « Une bonne santé pour une meilleure intégration professionnelle ». Ce document est notamment composé des éléments suivants :

- Orientation préconisée en termes d'emploi ou de formation en sortie de prestation le cas échéant
- Etapes réalisées dans le cadre de la prestation
- Evaluation de l'impact de la prestation sur le participant
- Analyse en termes de reprise d'étape suite à la prestation (suivi tel à un mois)

Ce document est transmis au référent de parcours PLIE après accord du participant ainsi qu'à l'organisme financeur – Atout PLIE Nord-Ouest 91.

ARTICLE 11 – MODALITES DE SORTIE DE LA PRESTATION

Le prestataire informe régulièrement la coordinatrice d'Atout PLIE et le référent de parcours PLIE, de la situation des participants au sein de la prestation.

Toute sortie de la prestation fait l'objet de la rédaction d'une fiche conclusion transmise au référent de parcours PLIE. Cette fiche énonce les acquis du participant et les préconisations éventuelles.

ARTICLE 12 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

Article 12- 1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la prestation, feuilles de présences originales signée matin et après-midi par les participants et le prestataire, etc.). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la référente de l'action au sein d'Atout PLIE, qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Tout document utilisé sera transmis à Atout PLIE Nord-Ouest 91 dans le cadre de la prestation.

Article 12- 2 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles adaptées (locaux accueillants, espace de détente, etc.) et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

ARTICLE 13 - MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION – DEMARCHE QUALITE

Article 13-1 – REUNION DE BILAN DE PRESTATION

Au sein de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, un référent est spécifiquement chargé du suivi de la prestation. Il assure des rencontres régulières avec le prestataire.

En fin de prestation, une réunion de bilan est organisée avec le prestataire et la chargée de mission correspondante sur l'action.

Cette réunion de bilan vise à évaluer la qualité globale de la prestation, ses résultats, ses points forts et les problèmes que le prestataire a pu rencontrer dans son exécution, en présence ou non des participants.

Pour cette session, 1 bilan de fin de prestation sera organisé avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs de publics pour vérifier les résultats attendus de la prestation. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de rompre le contrat de prestation.

ARTICLE 13-2 – REUNIONS PARTENARIALES

Le prestataire s'engage à favoriser en toute circonstance **le développement des liens avec les référents de parcours PLIE chargés du suivi des participants Atout PLIE.**

Le prestataire s'engage à favoriser la connaissance de la prestation auprès des référents de parcours du PLIE, notamment à travers sa participation aux réunions partenariales organisées par l'association Atout PLIE.

ARTICLE 13-3 – JUSTIFICATIFS DE RESULTATS

Le prestataire retenu devra fournir les pièces justificatives de la bonne réalisation de la prestation :

Assiduité sur le groupe et cohésion de groupe – Transmission des feuilles de présences originales des participants et signées cachetées du formateur, des participants à joindre à Atout PLIE.

Evaluation de la prise d'autonomie de la personne - bilans individuels de stagiaires et un bilan global précisant : les résultats en terme de placement à l'emploi – le nombre de personnes en poste, ayant décroché des entretiens d'embauches, nombre de candidatures envoyées, etc.

Lien direct avec les entreprises : Mettre en avant l'ensemble des contacts entreprises ou interviews avec les employeurs, les stages ou PMSMP, visites effectuées, pistes employeurs pour des prises de postes.

Récapitulatif des justificatifs à fournir pour le paiement de la prestation :

- Des feuilles de présences matin et après-midi devront être signées des participants et encadrants, et cachetées par le ou les prestataires retenus sur l'ensemble jours de l'action.
- Des questionnaires à chaud seront transmis par chaque prestataires à l'issue des modules, afin d'obtenir le point de vue des participants sur les contenus et les plus-values ou axes à améliorer.
- Les supports de l'atelier,
- Des bilans individuels liés à l'accompagnement individualisé de chacun des participants
- Un document de bilan global de l'action cofinancée rappelant le déroulement des sessions, les contenus, le nombre de participants, les caractéristiques de publics, les freins levés ou travaillés, le nombre de personnes ayant repris des étapes de parcours professionnels ou en démarches de soins, les taux de satisfaction, les taux de présences, les suites de parcours
- La copie des articles de presse ou des photos prises pendant les sessions, et des outils de communication mis en place sur ces initiatives
- Copie des contrats de travail ou attestations d'entrée en formation
- Copie des volets de PMSMP et enquêtes métiers mis en place durant la période de suivi.

Durant la session, La prestation devra se dérouler dans une dynamique utile à la recherche d'emploi.

Une réunion de bilan rassemblera les différents prestataires retenus pour encadrer le groupe, les représentants de prescripteurs de publics, des représentants locaux agissant dans le secteur de la santé qui pourront être partenaires pour effectuer des interventions de prévention au sein des groupes (centre de santé par exemple) et Atout PLIE Nord-Ouest 91 qui coordonnera l'ensemble de l'action.

Ces réunions auront pour objectif de faire le point sur les démarches de recherche d'emploi et de soins menées par les personnes issues des groupes. Ces réunion rassembleront l'ensemble des partenaires et prescripteurs de publics.

Les référents de parcours PLIE qui auront orientés les participants auront un contact régulier avec les prestataires pour faire le point sur l'évolution de la personne dans l'action et les étapes à mettre en place, voir les relais santé à contacter.

Le prestataire devra constituer un réseau de partenaires locaux / relais santé qui seront partenaires dès le début de la prestation, et pourront être relais des personnes orientées sur l'action.

ARTICLE 14– CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés.

ARTICLE 15 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

l'Etat, ou tout autre organisme externe mandaté par l'Etat, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

ARTICLE 16 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le prestataire s'engage à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE À ATOUT PLIE

Rythme de transmission	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRES	COMMENTAIRES
En réponse à la prestation	Devis de formation Les documents supports de réponse Le RIB Les statuts Les CV des intervenants	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Sans ces documents, le dossier ne sera pas traité.
Suivi de la prestation	Bilan final de la prestation Bilans individuels signés et cachetés Supports de cours Etats de présences originaux des participants et du formateur signés et cachetés du prestataire	Chargée de mission PLIE Référents de parcours PLIE	Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec le participant
A la demande de règlement	Les états de présence originaux La facture Les copie de contrats / PMSMP le bilan global, les bilans individuels	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Transmise pour mémoire avec les éléments suivants : état de présence, bilan final de la prestation
Pour tous changements de formateurs	CV de tout nouvel intervenant	Chargé de mission d'Atout PLIE	

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z